



Peut on assurer à son nom un bien qui ne vous appartient pas.

Par **lionel bonnard**, le **28/10/2025** à **16:09**

Bonjour

Après une longue absence, je reviens vers vous pour un demande particulière. Il se peut même que la rubrique ne soit pas la bonne.

Je vous explique:

Je réside depuis une quarantaine d'années dans un quartier de 10 maisons qui à l'origine était un lotissement. Nous avons rétrocédé à la mairie la chaussée et les parties communes sauf un terrain de jeux (je n'ai jamais vu personne jouer sur cette parcelle).Ce terrain était assuré au titre de l'indivision car chaque propriétaire possède 1/10è de la surface.

Cette année, la personne qui se chargeait de l'assurance a décidé de prendre sur son contrat de responsabilité civile personnelle, en tant qu'extension de sa propriété le terrain de jeux.

Ce terrain est propriété commune à 10 personnes et ne lui appartient pas en totalité et ne jouxte pas sa propriété, une rue sépare les deux biens.

Il m'est demandé de signer un document par lequel je reconnais cette formule d'assurance et de souscrire au versement d'une cotisation.

Cela ne me gêne pas, seulement quand je demande à voir ledit contrat il m'est répondu par le souscripteur qu'il n'a pas de contrat à me faire voir. Ceci a attisé ma méfiance ainsi que ma curiosité.

MA QUESTION EST DONC/

peut on assurer un bien en indivision comme extension de sa propriété .

Merci pour vos réponses.

Par **jodelariege**, le **28/10/2025** à **18:31**

Bonjour

Je n'ai pas pas de réponse juridique mais Il n'est pas raisonnable de signer un contrat sans l'avoir lu complètement

Donc vous avez raison de vous méfier

Par **Rambotte**, le **29/10/2025** à **14:37**

Bonjour.

On peut assurer un bien dont on n'est pas propriétaire. Cela ne rend pas propriétaire.

Le lotissement dépendait-il d'une ASL ?

Par **beatles**, le **29/10/2025** à **17:00**

Bonsoir,

À quelle date a été créé le lotissement ?

Cdt.

Par **chaber**, le **30/10/2025** à **18:19**

Bonjour

[quote]

.Ce terrain était assuré au titre de l'indivision car chaque propriétaire possède 1/10è de la surface.

[/quote]

La personne mandatée pour suivre l'assurance avait-elle l'accord pour résilier et faire' une extension à sa propre responsabilité civile

Si oui vous êtes en droit d'avoir copie de l'extension de son contrat